



# RESEAUX THEMATIQUES

## FRENCH TECH

### Appel à candidatures

Contact : Jean-Romain Micol, Mission French Tech, Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, [jean-romain.micol@finances.gouv.fr](mailto:jean-romain.micol@finances.gouv.fr)

L'appel à candidatures « Réseaux thématiques French Tech » s'adresse à des écosystèmes de startups de 4 types : les Métropoles French Tech, l'écosystème de startups de Paris / Ile-de-France, les autres écosystèmes de startups en régions et les réseaux nationaux privés d'entrepreneurs sur la thématique.

L'appel à candidatures « Réseaux thématiques French Tech » est ouvert jusqu'au **11 avril 2016 minuit**. Les candidatures pourront être envoyées durant toute la période de candidature. Les résultats seront annoncés avant la fin du 1er semestre 2016. La soumission des projets se fait par email à l'adresse ci-dessus.

**« Pour l'écosystème de startups d'un territoire, rejoindre un réseau thématique French Tech, c'est proposer un projet local ambitieux sur une thématique, et intégrer une dynamique nationale avec une vision internationale »**

**Pour être membre d'un réseau thématique French Tech, un écosystème de startups, qui n'est pas labellisé Métropoles French Tech, doit :**

- identifier une thématique (une seule thématique par écosystème, deux à titre très exceptionnel, si la masse critique le justifie) ;
- témoigner d'un écosystème entrepreneurial existant qui évolue dans la thématique choisie ;
- développer une stratégie ambitieuse de développement de cet écosystème ;
- s'appuyer sur des acteurs du territoire mobilisés et fédérés autour de cette stratégie, avec un leadership confié aux entrepreneurs ;
- mettre en place des programmes opérationnels aux services de la croissance et de la visibilité des startups et entreprises de croissance du territoire ;
- présenter des espaces identifiés et des infrastructures favorables au développement de ces entreprises ;
- s'engager à jouer collectif avec les autres membres du réseau thématique.

*Rappel* : l'écosystème de startups d'un territoire ne se définit pas par des frontières institutionnelles mais par une concentration d'acteurs et de ressources qui définit une cohérence géographique. Un écosystème French Tech peut ainsi éventuellement couvrir plusieurs territoires institutionnels. Par ailleurs, les territoires proches de Métropoles French Tech sont invités à se rapprocher d'elles plutôt que d'identifier un écosystème distinct.

## INTRODUCTION

---

La mise en place de **réseaux thématiques French Tech** a pour ambition :

- de **structurer et favoriser le développement d'écosystèmes de startups en régions**, en les invitant à concentrer leurs efforts sur une thématique ;
- de **fédérer l'ensemble des écosystèmes actifs sur une thématique au sein d'un même réseau national**, et **partager une ambition commune à l'international**.

Aujourd'hui, quatre premières thématiques ont été désignées au travers d'écosystèmes de startups locaux identifiés à titre de *préfiguration* en 2015: Angers est ainsi le premier écosystème membre du réseau IoT, Saint-Etienne du réseau Design, Alsace du réseau Medtech et Avignon du réseau Culture.

La mise en place des réseaux thématiques French Tech a été pensée pour que chaque territoire souhaitant candidater puisse le faire *sur la thématique de son choix*, en cohérence avec ses atouts et sa stratégie propres. **Outre ces quatre thématiques, aucune thématique n'est donc fermée a priori au présent appel à candidatures**. A la suite de la clôture de l'appel à candidatures, l'Etat pourra consolider des grandes thématiques afin de donner plus de cohérence et d'impact au dispositif.

## 1. UN RESEAU THEMATIQUE

---

### 1.1 Définition

Les réseaux thématiques sont un nouveau dispositif, complémentaires aux *Métropoles French Tech*, pour encourager une dynamique sectorielle sur le plan national et en accroître l'impact à l'international. Un réseau thématique **fédère au niveau national des écosystèmes locaux de startups actifs et engagés sur la thématique concernée**. Ces écosystèmes locaux seront soit des Métropoles French Tech, soit des écosystèmes d'autres territoires. Les écosystèmes qui ne sont pas des Métropoles French Tech et qui souhaitent devenir membre d'un réseau thématique doivent remplir les critères d'éligibilité et déposer un projet en réponse au présent appel à candidatures.

### 1.2 Principes généraux d'un réseau thématique

Les réseaux thématiques vivent à travers une feuille de route<sup>1</sup> construite et portée par les membres du réseau :

- *Au niveau national* : des actions d'animation et de structuration de l'écosystème thématique en France.
- *Au niveau international* : des actions de promotion et d'attractivité de la French Tech dans cette thématique, par exemple en ciblant la ou les conférences de référence sur le sujet, et en

---

<sup>1</sup> La feuille de route définit les actions prévues par le réseau thématique, en précisant le porteur et acteurs impliqués dans chaque action et les objectifs à atteindre sur les 2 premières années.

s'appuyant sur les outils mis en place : French Tech Hubs à l'international, plateforme d'attractivité, soutien aux projets privés de promotion de la French Tech, etc.

Le réseau thématique comporte un nombre déterminé de territoires membres mais les *actions* sont au bénéfice de *toute la French Tech*, i.e. *elles sont ouvertes aux startups de partout en France*.

### 1.3 Les membres des réseaux thématiques

Les membres sont des **écosystèmes locaux de startups actifs et engagés dans la thématique**. Trois catégories sont possibles:

- l'écosystème de **Paris/Ile-de-France** : un ou, très exceptionnellement, plusieurs acteurs fédérateurs seront les représentants de l'écosystème francilien dans le réseau. Les acteurs candidats devront se déclarer auprès de la Mission French Tech et proposer une courte lettre de motivation, présentant leur vision et leurs engagements.
- des « **Métropoles French Tech** » qui le souhaitent et témoignent d'un écosystème particulièrement remarquable sur la thématique. Chaque Métropole French Tech pourra identifier une ou plusieurs thématiques (maximum 4) dans lesquelles elle souhaite s'investir. Ce travail sera réalisé conjointement avec la Mission French Tech.
- **d'autres écosystèmes de startups locaux non labellisés à ce jour** : ils seront sélectionnés sur la base des critères décrits dans le cahier des charges du présent appel à candidatures.

En complément pourront aussi devenir membres du réseau **les éventuels réseaux nationaux privés d'entrepreneurs, actifs et fédérateurs de l'écosystème sur la thématique**. Ils devront se déclarer auprès de la Mission French Tech et déposer une lettre de motivation, en explicitant notamment leur stratégie vis-à-vis des startups.

### 1.4 Comment est animé un réseau thématique ?

Chaque écosystème membre du réseau thématique désigne un représentant, son « **réfèrent thématique** ». Ce réfèrent thématique a plusieurs rôles :

- animer l'écosystème de startups local ;
- représenter l'écosystème de startups local à l'extérieur du territoire ;
- participer à l'animation du réseau national, à la construction et à la mise en œuvre de sa feuille de route.

Un « réfèrent thématique » est dédié au moins à 50% ETP à la French Tech, i.e. à l'animation de son tissu local de startups et à la participation au réseau national.

Les référents thématiques se réunissent au moins une fois par trimestre pour partager leur expérience et animer le réseau national.

**En conformité avec la philosophie de l'initiative French Tech les entrepreneurs eux-mêmes doivent être engagés dans la dynamique du réseau.** A ce titre, outre les référents thématiques, l'animation locale et nationale du réseau national doit mobiliser et impliquer les entrepreneurs des écosystèmes.

La Direction générale des entreprises (DGE) du Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique désignera un référent sectoriel pour chaque réseau thématique, qui notamment participera aux réunions des référents thématiques.

### 1.5 Secrétaire national du réseau thématique

Chaque réseau thématique devra élire un « secrétaire national » du réseau.

Le secrétaire national a la responsabilité de convoquer et d'animer les réunions des référents thématiques et plus généralement d'organiser et faire vivre le réseau national. En particulier, il doit coordonner la rédaction collégiale et la mise en œuvre de la feuille de route. Il est le garant de la dynamique globale du réseau. Il se doit d'offrir à chacun la capacité de s'engager dans cette dynamique collective.

Les candidatures sont déposées via une lettre de motivation adressée à la Mission French Tech. La responsabilité du secrétaire national est donnée pour 2 ans. Il sera élu par les membres du réseau lors de la première réunion des référents thématiques.

### 1.6 Quelle est la durée de vie d'un réseau thématique ?

Un réseau thématique est créé pour 2 ans et renouvelable ensuite tous les 3 ans, pour être en phase au cycle de labellisation des Métropoles French Tech. L'Etat pourra, à chaque renouvellement, décider de ne pas reconduire le réseau, en particulier s'il ne présente pas la dynamique attendue.

### 1.7 Quelle articulation avec les dispositifs publics existants ?

Dans la mesure où il s'agit de **dispositifs nationaux focalisés sur la croissance des startups et des scale-ups dans une thématique donnée**, les réseaux thématiques French Tech sont des outils nouveaux, qui ne présentent pas de redondance avec des outils publics existants.

Ainsi, un **pôle de compétitivité** de la thématique est intégré dans un **écosystème local**, il en est un des acteurs. Pour la part de son activité qui concerne les startups, il sera naturellement impliqué dans la dynamique thématique locale, et pourra l'être au niveau national.

A priori les réseaux thématiques nationaux French Tech recouperont peu ou pas la notion de « filière » (pour les startups, la notion d' « écosystème d'acteurs » est plus adaptée). Néanmoins, il pourra exister des points de recouvrement avec l'action de **comités stratégiques de filière**. Le secrétaire national en lien avec référent sectoriel DGE assurera le partage d'information entre les deux dispositifs et s'assurera de la bonne articulation entre la feuille de route thématique French Tech et celle du ou des comités stratégiques de filières correspondants.

De la même manière le secrétaire national en lien avec référent sectoriel DGE assurera, au besoin, l'échange d'information et l'articulation avec les feuilles de route des **solutions de la Nouvelle France industrielle** (à titre d'exemple : entre le réseau national French Tech IoT et la solution « Objets intelligents »).

## 2. UN PROJET AMBITIEUX, MOBILISATEUR ET FÉDÉRATEUR DE CROISSANCE DE L'ÉCOSYSTÈME DE STARTUPS DU TERRITOIRE

---

A l'instar des Métropoles French Tech, ce qui compte pour rejoindre un réseau thématique est avant tout la **forte mobilisation d'un écosystème local d'acteurs privés et publics autour d'un projet commun**, dont le **leadership revient aux entrepreneurs du territoire** et dont **l'objectif est d'accélérer le développement des startups et des entreprises de croissance du territoire**.

Les points clefs de ces projets sont énumérés ci-après. Ils reprennent, de manière allégée, les points clefs des projets des Métropoles French Tech.

### 2.1 Une stratégie ambitieuse qui vise à amplifier la taille et la dynamique de l'écosystème dans une thématique

Un territoire qui souhaite rejoindre un réseau thématique déploie **une stratégie portée par les acteurs du territoire, en particulier les entrepreneurs, investisseurs, business angels, etc. pour y développer les startups dans la thématique** choisie. L'ensemble des partenaires du projet doivent ainsi construire une stratégie partagée et ambitieuse de développement de l'écosystème thématique local, et suivre sa mise en œuvre dans la durée. La dynamique entrepreneuriale et son soutien par l'ensemble des acteurs seront au cœur de cette stratégie.

Si l'innovation et la croissance des entreprises ne sauraient faire l'objet d'une planification, les partenaires du projet doivent porter une vision globale du développement sur le territoire de conditions favorables à l'essor de ces startups.

Cette vision doit être largement partagée par l'ensemble des acteurs et bénéficier d'un soutien fort des diverses collectivités territoriales, y compris de la Région.

La stratégie comprendra **un programme de développement opérationnel à horizon deux ans**, décliné selon les diverses dimensions du présent cahier des charges : Quels nouveaux acteurs ? Quels dispositifs d'accompagnement pour accélérer le développement des startups (de la création à l'accélération) seront mis en place ? Quels aménagements et infrastructures ? Quels partenariats internationaux ? Quels nouveaux services seront proposés ou soutenus par l'équipe d'animation ? etc.

Le programme de développement à deux ans devra chiffrer l'investissement associé et le plan de financement.

Les points clés seront le niveau **d'ambition, l'investissement global** et **l'adéquation des moyens et de l'investissement consacrés à cette ambition**.

A titre d'exemple, des éléments déterminants de cette stratégie sont :

- les atouts du territoire pour se positionner sur cette thématique ;

- la vision des acteurs de l'écosystème du territoire sur la thématique, au niveau national et à l'international ;
- les dispositifs d'accompagnement pour les entrepreneurs ;
- les infrastructures pour accueillir les startups ;
- les éventuels fonds d'investissement et business angels présents sur le territoire ;
- les formations initiales et continues liées à la thématique ;
- les éventuels liens existants avec d'autres territoires, en France et à l'international, sur cette thématique.

## 2.2 Une forte mobilisation des acteurs du territoire en faveur de l'entrepreneuriat de croissance et des startups

### 2.2.1. UN ENGAGEMENT FORT ET FÉDÉRÉ DES PARTENAIRES DU PROJET

Pour accélérer la croissance des startups de l'écosystème, quelques leviers clés sont identifiés :

- l'accès au financement, et en premier lieu au capital ;
- l'accès à l'expérience entrepreneuriale à travers l'accompagnement et le mentorat ;
- l'accès aux talents (marketing, design, commercial, développement technique, etc.) et le partage de leur expertise ;
- l'accès aux marchés en France et à l'international ;
- la capacité à se projeter très rapidement à l'international.

Le projet local mobilisera au maximum l'ensemble des acteurs nécessaires au développement des startups sur le territoire dans la thématique retenue. L'objectif devra être de couvrir le plus largement possible les leviers clés.

Les acteurs privés de l'écosystème, des entrepreneurs, des entreprises, des investisseurs, doivent assurer un rôle de leadership dans le projet. Les collectivités se positionnent en soutien au projet des entrepreneurs, et donc au développement de l'écosystème.

Le projet est déposé par une collectivité ou un groupe de collectivités. Si deux projets sont déposés au sein de la même aire urbaine, les deux projets sont jugés irrecevables. La Région est partenaire du projet afin de coordonner la stratégie de développement de l'écosystème avec la politique régionale en faveur du développement économique et de l'innovation.

#### Exemples d'acteurs de l'écosystème :

- Entrepreneurs
- Investisseurs en capital-risque
- Business Angels
- Entreprises (par exemple grand groupe ou ETI) impliquées ou souhaitant s'impliquer dans le développement des startups locales
- Associations et réseaux régionaux privés d'entrepreneurs
- Établissements financiers et bancaires, assurances, etc.
- Établissements de formation : universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, etc.
- Établissements proposant des espaces de co-working et d'animation
- Incubateurs publics et privés
- Accélérateurs privés de startups

- Pôles de compétitivité
- Laboratoires de recherche
- Bureaux de transfert technologique
- Directions régionales Bpifrance et Ubifrance
- Direction régionale Caisse des dépôts
- Agence régionale de développement, Agence régionale de l'innovation
- DIRECCTE...

Une forte mobilisation initiale de l'écosystème du territoire, en particulier ses acteurs privés, est attendue. Des partenaires additionnels pourront rejoindre le projet au cours du temps en faisant part de leur engagement auprès du porteur du projet.

### 2.2.2. UNE GOUVERNANCE FÉDÉRATRICE ET EFFICACE

L'ambition du projet passe par la mobilisation collective et coordonnée des acteurs du territoire, dans toute leur diversité. De manière corollaire, la légitimité et la rapidité des prises de décision collective sont un facteur clé de succès.

Afin que les échanges entre partenaires soient favorisés et formalisés, chaque projet devra s'appuyer sur une **gouvernance explicite, clairement définie, stable dans la durée et efficace** : cette gouvernance et la structure qui la porte peuvent déjà exister (éventuellement à adapter) ou bien elles seront à mettre en place. La simplicité et la cohérence globale des schémas de prise de décision sur le territoire doivent être favorisés (par exemple, bien prendre en compte l'existant, veiller à ne pas ajouter une nouvelle strate de gouvernance inutile sur le territoire, etc.).

Cette gouvernance devra permettre de prendre, de manière légitime, les grandes décisions d'orientation du projet, en particulier l'élaboration et la validation de la stratégie.

La fonction de pilotage et de gestion opérationnelle du projet sera quant à elle déléguée par la gouvernance à l'équipe d'animation (détaillée plus bas).

La **place donnée aux partenaires privés du projet dans cette gouvernance sera un facteur clé.**

L'articulation entre la gouvernance et l'équipe opérationnelle devra être clairement définie (participation à la gouvernance, niveau de délégation, etc.).

### 2.2.3. UNE ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE D'ESPRIT ET DE CULTURE ENTREPRENEURIALES

Un « **réfèrent thématique** » et si possible plus largement une équipe opérationnelle, seront dédiés à la coordination et à l'animation spécifique de l'écosystème, afin d'y intensifier le travail coopératif et en réseau, sur et autour de la thématique.

Ce réfèrent et son équipe auront pour missions :

- le pilotage opérationnel du projet, par délégation de la gouvernance ;
- l'animation de l'écosystème conformément à la stratégie de développement définie par l'ensemble des partenaires ;
- la structuration d'un programme d'accompagnement des entreprises de croissance « championnes » du territoire et la coordination de l'action des partenaires en soutien à ces entreprises ;
- la participation à l'animation du réseau national et le lien avec les autres membres du réseau thématique ;

- l'insertion dans les programmes nationaux et internationaux portés par la Mission French Tech ;
- la représentation de l'écosystème dans sa dynamique thématique au niveau local, national et international.

Le référent thématique est issu et proche du monde entrepreneurial et a une légitimité reconnue sur la thématique retenue. Il sera le responsable opérationnel du pilotage et de l'animation, de la mise en œuvre de la stratégie décidée par la gouvernance. Il « incarnera » l'écosystème aussi bien auprès de son écosystème qu'à l'extérieur. Il sera l'interlocuteur privilégié de la Mission French Tech et de la DGE. Le référent thématique dédie au moins 50% de son temps à la French Tech, au niveau local et national.

L'implication d'entrepreneurs, aux coté du référent thématique, dans l'animation de l'écosystème local et national, sera indispensable (dans la mesure de leur temps disponible).

Pour le choix du référent thématique et le composition de l'équipe, toutes les configurations sont acceptables : équipe existante déjà en charge de l'animation de l'écosystème, équipe composée de personnes mises à disposition par différents partenaires, recrutement d'une équipe *ad hoc*...

## 2.3. Des programmes pour accompagner les startups du territoire

### 2.3.1 DES DISPOSITIFS THEMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES STARTUPS DU TERRITOIRE

Le projet devra identifier, dans la thématique, des programmes, existants ou en projet, destinés aux startups du territoire : incubateurs publics ou privés, accélérateurs, autres programme d'accompagnement, par exemple, par des grands groupes ou des ETI, etc.

Pour mémoire, le fonds d'investissement French Tech Accélération a été créé en 2015 et investit en capital dans des accélérateurs des startups privés. Doté de 200 millions d'euros, il est opéré par Bpifrance dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA).

### 2.3.2 UN PROGRAMME POUR IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE CROISSANCE « CHAMPIONNES » DU TERRITOIRE DANS LA THEMATIQUE

L'ambition du projet devra offrir un levier au développement de l'ensemble des startups et entreprises de croissance du territoire. Néanmoins, l'un des objectifs sera de concentrer les efforts sur un nombre limité de startups à très fort potentiel dans la thématique afin qu'elles deviennent les (futurs) « championnes » du territoire.

Ainsi, il faudra identifier une liste de startups porteuses à la fois d'un *potentiel* et d'un *projet* ambitieux de croissance, projet en faveur duquel l'ensemble des partenaires se mobilise de manière coordonnée. Ces startups ou « scale-up » pourront être de taille et d'âge divers : le seul critère est l'ambition, la dynamique de croissance et le potentiel de devenir en quelques années un leader sur son marché à l'international.

L'objectif de ce programme est double :

**un objectif de visibilité** : des startups qui incarnent la dynamique de croissance entrepreneuriale du territoire.

**un objectif d'impact** en concentrant *les efforts et les ressources*, en vue de soutenir la croissance



rapide de ces entreprises :

- au niveau du territoire : les partenaires privés et publics cibleront plus particulièrement leurs offres et coordonneront leurs actions au service de la croissance de ces entreprises. Un suivi régulier particulier de ces entreprises sera alors mis en place, associant les partenaires ;
- au niveau national : ces entreprises bénéficieront de manière ciblée et favorisée des offres des opérateurs nationaux, en particulier de Bpifrance, Business France, et aussi de la Mission French Tech.

La structuration de ce « programme » passera en particulier par :

- un processus de détection des startups sur le territoire ;
- un processus léger de candidature des entreprises et d'entrée dans le programme ;
- des modalités de sortie du programme ;
- pour chaque entreprise du programme, un référent, par exemple, au sein de l'équipe opérationnelle, qui suit la progression de l'entreprise, l'oriente au sein de l'écosystème et la conseille en particulier sur son utilisation des diverses ressources disponibles ;
- des réunions régulières des partenaires pour suivre le développement de chaque startup du programme et coordonner leurs interventions en faveur de ces entreprises ;
- des accès facilités et coordonnés à tous les services et infrastructures de l'écosystème.

## **2.4. Un programme d'animation de l'écosystème thématique**

Le dynamisme d'un écosystème passe également par la multiplication des opportunités d'échanges entre les acteurs, en particulier les événements de toute forme et de toute taille, physiques et en ligne.

Un programme d'animation de l'écosystème sera mis en place dans un objectif de démultiplication, il s'appuiera sans doute pour partie sur les programmes d'animation portés par des acteurs publics et privés du territoire. L'équipe opérationnelle permettra une consolidation et, le cas échéant, une coordination de cette animation en même temps qu'elle sera responsable d'une programmation spécifique.

## **2.5. Un programme international**

L'écosystème proposera des actions à l'international qu'il partagera avec l'ensemble des autres membres du réseau thématique au niveau national afin d'identifier les synergies. L'objectif des ces actions est double : d'une part, attirer des acteurs internationaux, en particulier des entrepreneurs, des startups, des investisseurs, et plus généralement tout talent qui contribue à la croissance des startups, et d'autre part, favoriser l'internationalisation rapide des startups du territoire et leur accès à des marchés internationaux.

Ce programme pourra avoir plusieurs dimensions :

- des partenariats d'échange avec des écosystèmes internationaux identifiés ;
- des opérations de visibilité et d'attractivité internationale : par exemple, l'organisation d'événements thématiques phares au niveau international, la participation à des événements à l'international, etc. ;
- un programme d'accueil pour des talents étrangers ;
- etc.

Le rayonnement à l'international est un élément central du dispositif des réseaux thématiques. Il faudra que, dans la feuille de route, toutes les opérations internationales retenues fédèrent aussi largement que possible tous les écosystèmes membres du réseau thématique. Ces opérations

pourront s'appuyer sur les instruments spécifiquement mis en place dans le cadre de l'initiative French Tech pour l'international : French Tech Hubs ; le programme de soutien financier à des opérations privées de promotion de la French Tech à l'international ; ou encore la « plateforme d'attractivité French Tech » opérée par Business France.

## **2.6. Un programme pour mobiliser les talents locaux en faveur des startups de l'écosystème**

Un facteur important pour la croissance des startups est la disponibilité sur le territoire de talents présentant à la fois des compétences adaptées et la motivation pour participer à un tel projet de croissance.

Les enjeux associés aux compétences sont ainsi nombreux pour les territoires voulant favoriser le développement des startups, à titre d'exemples :

- l'enseignement local de compétences adaptées à la thématique : des compétences techniques mais aussi des compétences commerciales, de marketing ou de développement d'affaires spécifiques au secteur ;
- l'accès facilité pour les startups aux talents formés localement ;
- la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat et aux startups, l'incitation à fonder ou rejoindre une startup ;
- la formation continue, délivrée en cycles courts adaptés à la vitesse des startups.

Pour faire face à ces enjeux, l'écosystème présentera un programme d'actions pour favoriser l'accès et le développement des compétences pour les startups de la thématique. Il pourra pour cela s'appuyer en particulier sur des établissements de formation et de recherche du territoire.

## **2.7. Des infrastructures favorables au développement des startups de la thématique**

L'écosystème présentera des aménagements, des infrastructures et des services, existants ou en projet, porteurs des caractéristiques les plus favorables à la croissance des startups de la thématique.

La dynamique d'un écosystème de startups est favorisée par la concentration géographique des acteurs et des ressources afin de créer de la masse critique, de faciliter et d'intensifier le travail coopératif. Cela permet aussi de rendre plus visible et lisible l'écosystème aussi bien auprès du grand public que pour des personnes venant d'autres régions françaises ou de l'international.

Le projet doit préciser si une zone géographique du territoire (éventuellement plusieurs) est plus particulièrement identifiée pour l'écosystème de startups de la thématique ; le cas échéant, il en donnera les caractéristiques et précisera comment il s'intègre dans le schéma d'urbanisme du territoire.

Il pourra préciser aussi si un « bâtiment totem » destiné aux startups de la thématique existe ou bien est en projet. Le cas échéant, il en donnera une description (taille, localisation, fonctions, services offerts, infrastructure, lieu d'animation, etc.).